

Communauté
de Communes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

2024_123

INGÉNIERIE DLAL 2021-2027 (PROGRAMME EUROPÉEN LOCAL)
ANIMATION ET GESTION DU GAL DU PAYS DU HAUT LIMOUSIN
ANNÉE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 28 octobre 2024.

Nombre de conseillers		AUBRUN Lynda, BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BOYER Éliane, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTILOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DESBORDES Marie-Hélène, DELPEUCH Dominique, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GORIN Claudine, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, LONDEIX Colette, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, PERRIN Jean-François, PERROT Corinne, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA
En exercice	62	
Titulaires Présents	50	
Suppléants Présents	3	
Pouvoirs titulaires	8	
Votants	61	

Bruno, SINGEOT Anne-Marie.

PRÉSENTS Suppléants : HÉRAULT André, LAMORT François, ROUSSEAU Michel.

POUVOIRS hors suppléant :

- BARRET-BONNIN Marie-Catherine qui donne pouvoir à DE LA SALLE Jacques
- GENTY Guillaume qui donne pouvoir à GUIBERT Xavier
- JACQUIER Christian qui donne pouvoir à GORIN Claudine
- LAURENT-DUSSY Claudine qui donne pouvoir à DAVID Daniel
- MAURY Alice qui donne pouvoir à SINGEOT Anne-Marie
- PAILLER Alain qui donne pouvoir à PIVETEAU Michel
- ROCH Jean-Marie qui donne pouvoir à PEYRONNET Claude
- THEVENOT Pierrette qui donne pouvoir à MOREAU Pierre-Charles

Excusés : BREGEON Pascal.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame FILLLOUX Virginie est élue secrétaire de séance.

Monsieur PERRIN, Président, s'exprime en ces termes :

Le programme européen local Développement local par les acteurs locaux (DLAL 21-27) a été lancé en 2024 sur le territoire du Pays du Haut Limousin. Une enveloppe d'1 845 902 € est allouée au territoire jusque fin 2027, pour la mise en œuvre de projets innovants. 2024 est donc une année charnière pour les programmes européens : elle clôture la génération LEADER 14-22 et inaugure le DLAL 21-27.

Ainsi, le temps de travail des deux chargés de mission fonds européens sur l'année 2024 se répartit de la manière suivante :

- 50% sur le programme LEADER 14-22, afin de transmettre à l'Autorité de gestion les dernières demandes de paiement ;
- 50% sur le DLAL 21-27, afin de lancer le nouveau programme européen et pré-instruire les premières demandes d'aide.

C'est ce dernier volet (ingénierie DLAL 21-27) qui fait l'objet de la présente délibération.

Pour rappel, les missions d'ingénierie se décomposent ainsi :

- Rémi CARVILLE sur 1 ETP ;
- Bertrand PARIS sur 0,5 ETP.

Plan de financement de l'opération :

Dépenses		Financements	
Ingénierie (montant forfaitaire horaire de 30,34 €)	36 567,28 €	Autofinancement CCHLEM (20 %)	8 703,02 €
Coûts indirects (15 %)	5 485,09 €	Subvention LEADER sollicitée (80 %)	34 812,04 €
Défraiements (4 %)	1 462,69 €		
TOTAL	43 515,06 €	TOTAL	43 515,06 €

Considérant la notification par courrier du 9 décembre 2022 de la sélection du territoire Haut Limousin pour la mise en œuvre de stratégies intégrées sous la forme d'un Développement local par les acteurs locaux (DLAL),

Considérant la signature de la Convention relative à la mise en œuvre du Développement local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégie National 2023-2027 et du Programme régional FEDER/FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027 le 21 mai 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet d'ingénierie 2024 relatif à l'animation du programme européen local du Pays du Haut Limousin (DLAL 21-27) ;

Article 2 : D'approuver le plan de financement présenté ;

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le - 8 NOV. 2024

ID : 087-200071942-20241104-2024_123-DE

Article 3 : D'autoriser le Président à signer tout document afférent au programme européen local (DLAL 21-27).

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le

Président

Date de signature : 08/11/2024

Qualité : Signature des ACTES par le

Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois